

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION</i>	<i>P. 1</i>	<i>LES ESPÈCES INTRODUITES INVASIVES</i>	<i>P. 15</i>
<i>LES MILIEUX</i>	<i>P. 2</i>	<i>LES AUTRES ESPÈCES</i>	<i>P. 21</i>
<i>LES ESPÈCES REMARQUABLES, RARES OU MENACÉES</i>	<i>P. 7</i>	<i>LES PROGRAMMES</i>	<i>P. 27</i>

Unique, le patrimoine naturel terrestre et marin de la Bretagne est un élément clé de l'identité régionale qui contribue très largement à la qualité de vie des bretons. C'est aussi un facteur d'attractivité économique important. La présence de la mer conditionne des échanges de faune et de flore avec les régions situées au nord et au sud. La plupart des espèces qui fréquentent la région, effectue une partie de leur cycle de vie ailleurs, en France ou dans d'autres pays, voire jusqu'aux limites du cercle polaire ou des régions tropicales.

Dotée d'un réseau de villes de tailles moyenne, la Bretagne ne connaît ni les excès des grands centres urbains, ni les effets d'une industrialisation lourde et mal maîtrisée. Son littoral extrêmement diversifié, ses paysages, sa biodiversité sont cependant soumis à la pression foncière et à l'artificialisation des milieux naturels.

De nombreux acteurs bretons sont aujourd'hui impliqués pour faire face à ces pressions, réglementer, gérer, protéger et sensibiliser. Parce qu'il faut mieux comprendre pour mieux décider, la protection de notre patrimoine naturel passe tout d'abord par un inventaire de l'état des lieux et une analyse des effets des pressions. Les programmes de gestion se multiplient : ils s'appuient aussi bien sur une réglementation internationale et européenne que sur des initiatives régionales, départementales ou locales.

En Bretagne :

- ❖ **25%** d'espaces naturels
- ❖ **263** espèces d'oiseaux marins et terrestres
- ❖ **12%** de la surface régionale couverte par les forêts



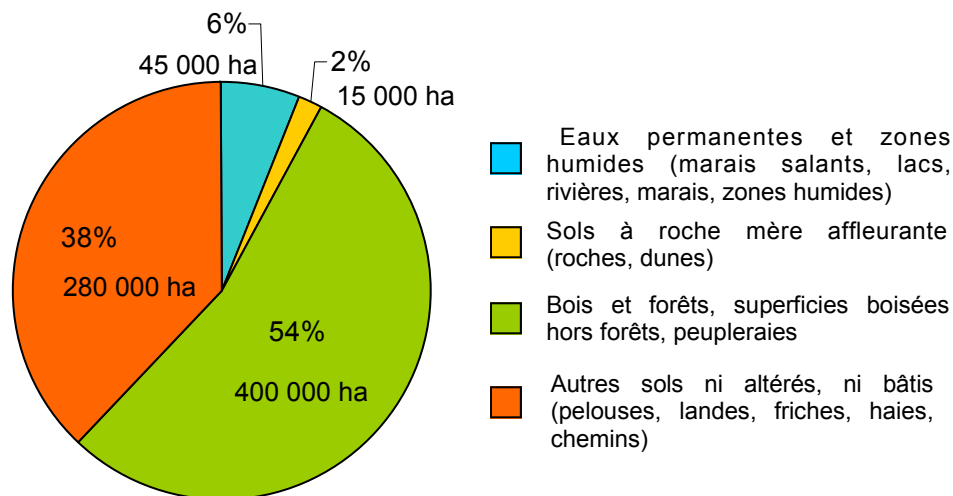
Monts d'Arrée © CRTB

LES MILIEUX

La Bretagne possède une mosaïque extrêmement riche et diversifiée de milieux maritimes, littoraux et intérieurs (landes, tourbières, dunes, vasières, etc.). 850 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques y sont répertoriées. On y trouve de grands ensembles territoriaux tels les Monts d'Arrée, les landes de Lanvaux, la forêt de Paimpont, le golfe du Morbihan ou la rade de Brest. De nombreux sites de faible superficie sont aussi d'un grand intérêt pour des espèces végétales ou animales sédentaires ou migratrices (voir carte page 4).

La superficie totale de la Bretagne se répartit entre les terres agricoles, les surfaces artificialisées et les surfaces naturelles (voir Données de cadastre / occupation du sol).

RÉPARTITION DES ESPACES NATURELS EN BRETAGNE EN 2002



Source : Enquête Teruti 2002, Agreste Bretagne n° 46 - 2003.

LE BOCAGE

L'enquête statistique menée en 1997 par la Draf Bretagne chiffrait le linéaire bocager breton à 251 000 kilomètres répartis comme suit :

- 40 % de la Bretagne : maillage où « l'enclos moyen » est inférieur à 4 ha,
- 28 % de la Bretagne : maille moyenne comprise entre 4 et 10 ha,
- 32 % comporte moins de 65 mètres linéaires de haies, maille moyenne supérieure à 10 ha.

Sur les 251 000 km de haies bretonnes	Sont efficaces
95 000 km	Pour clôturer
51 000 km	Abri jouxtant un pré
51 000 km	Abri jouxtant un champ
62 000 km	Sur l'eau
127 000 km	Sur le vent
133 000 km	Sur la faune

Si le bocage joue un rôle particulier dans le paysage, son importance est aussi reconnue pour la régulation des eaux de ruissellement, la limitation de l'érosion ou le maintien de la biodiversité dans les zones de culture. Le bocage se situe essentiellement sur des propriétés privées. C'est pourquoi sa réhabilitation ne peut se faire qu'à l'initiative de propriétaires volontaires. Les programmes de plantations aboutissent en moyenne à 400 km de haies plantées par an en Bretagne. Il est cependant difficile de quantifier le linéaire de haies qui disparaissent chaque année.

Sources : Mémento agricole et rural 2004, Agreste, DRAF Bretagne Draf, 1997

LES LANDES

Composée d'une formation végétale basse inférieure à 2 m, où dominant la bruyère et l'ajonc, la lande est l'un des paysages les plus typiques de Bretagne. Elle représente environ 2,5 % de la superficie régionale soit 68 000 ha.

Les plus importantes se situent dans les Monts d'Arrée (7 000 ha environ) et sur quelques secteurs littoraux : presque-île de Crozon, cap Fréhel, cap d'Erquy, île de Groix, Belle-île. Elles se rencontrent également de façon plus clairsemée au milieu des cultures et boisements (Landes de Lanvaux, de Paimpont, du Mené, etc.).

Aujourd'hui, les pressions des activités humaines (aménagements divers, défrichements agricoles, boisements artificiels, etc.) menacent ce milieu. Il en résulte un changement de flore, une destruction de végétation et donc, la disparition d'habitats spécifiques pour des espèces qui en sont dépendantes à l'image du courlis cendré ou du busard cendré. Ainsi, la surface occupée par les landes des Monts d'Arrée a diminué de plus de 3 500 hectares en 25 années.

Sources : FCBE, 2004

Enquête Teruti 2002, Agreste Bretagne n° 46 - 2003.

LES MILIEUX LITTORAUX

Avec près de 2 730 km de côte, la région Bretagne représente à elle seule, un tiers du linéaire côtier français. On y trouve une grande diversité de milieux maritimes : les falaises et côtes rocheuses moyennes à hautes, les abers (avens ou rias), les marais littoraux et les côtes basses de type rocheux ou sableux (massifs dunaires, plages). On dénombre 95 secteurs de dunes (266 km) et 25 cordons de galets. Voir « **Le littoral et la mer** ».

Landes (photo ci-dessous)

Landes à ajoncs d'Europe, sur les coteaux de la butte de Tiot (Campeneac, Morbihan).

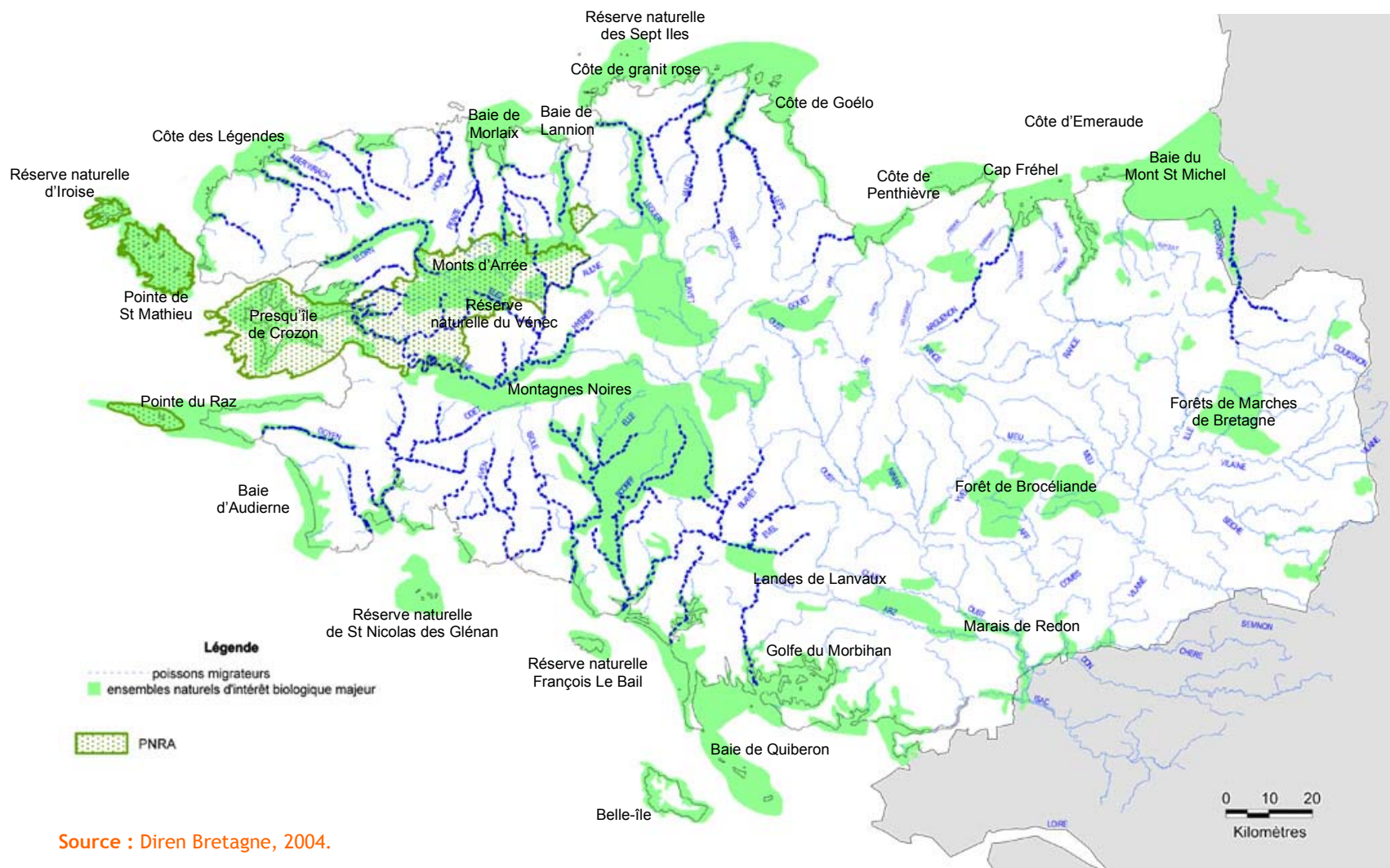


© B. CLEMENT

Pour en savoir plus :

- Les landes : <http://www.bretagne-environnement.org/article1042019067>
- Cartographie du patrimoine naturel : <http://www.bretagne-environnement.org/pacnature/>
- La vie entre terre et mer : http://www.bretagne-environnement.org/mer_et_littoral/rubrique309/

GRANDES UNITÉS NATURELLES DE BRETAGNE



LA FORÊT

Royaume des arbres mais aussi d'une grande variété d'autres espèces, la forêt est un des rares milieux sur lequel on dispose de données chiffrées suivies (inventaire forestier national, etc.).

La surface, quoique réduite par rapport à la moyenne nationale (12 % du territoire régional contre 28 % au niveau national, soit une superficie totale de 316 000 ha, peupleraies comprises) a doublé depuis un siècle et continue de croître à un rythme moyen de 3 000 ha/an sur ces 20 dernières années. Une dizaine de massifs dépassent les 2 000 ha : la forêt de Paimpont, de Rennes, de Lanouée, de la Hardouinais, de Quénécan, etc.

Particularité bretonne, la forêt privée est nettement plus étendue que la forêt publique. Les particuliers gèrent près de 283 000 ha soit 89,5 % de la surface boisée totale en Bretagne. Ceci explique le morcellement assez marqué de la forêt bretonne.

Au-delà des massifs forestiers, les ligneux hors forêts comme les bosquets, les haies (voir page 2) et les arbres épars (environ 20 000 ha) représentent des surfaces non négligeables qui participent à la diversité des paysages bretons

Source : PEFC, 2004

Pour en savoir plus :

- « La Bretagne à travers bois », Centre régional de la propriété forestière et Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, 1996.
- Etat des lieux de la forêt bretonne, Programme européen des forêts certifiées, 2003.
- Bois et forêts : <http://www.bretagne-environnement.org/rubrique99/rubrique123/>

FORÊT DE BROCÉLIANDE (ILLE-ET-VILAINE)



© A. BOBROVITCH



Vers une gestion durable de nos forêts ?

Le PEFC (Programme européen des forêts certifiées) est une association loi 1901 qui fait partie d'un système mondial de certification forestière. Il a pour objectifs de promouvoir la gestion forestière durable et de proposer des produits certifiés. Le système PEFC entend ainsi apporter une garantie aux consommateurs souhaitant acheter des produits avec du bois issu de forêts gérés durablement.

Le PEFC Bretagne existe depuis 2001 et compte aujourd'hui 166 adhérents qui possèdent au total 52 000 ha soit 16 % de la surface forestière. La mise en place de ce système s'est déroulé en trois étapes : réalisation d'un état des lieux de la forêt bretonne, diagnostic et mise en place d'une politique de qualité pour la gestion forestière durable.

LES ZONES HUMIDES

L'appellation « zone humide » désigne des espaces aussi différents que les vasières littorales, les tourbières, les marais, les étangs, ou les fonds de vallées inondables, tous caractérisés par la présence d'eau, en permanence ou de manière temporaire. **Les zones humides représentent environ 0,04 % du territoire breton (soit 11 300 ha).** C'est un pourcentage faible mais ces zones humides incluent les marécages et les tourbières qui constituent un élément majeur sur le plan de la biodiversité dans le milieu naturel breton.

Les tourbières, où s'accumule la tourbe, fruit de la décomposition très lente de la végétation en milieu humide, abritent souvent des espèces animales et végétales rares. **Le dernier « inventaire des tourbières de Bretagne » (1985) recensait 176 tourbières** qui se situent principalement dans le Finistère et surtout dans les Monts d'Arrée et les Montagnes Noires. Cependant, les tourbières disparaissent peu à peu. Certaines tourbières font l'objet de drainage ou de boisement, 12 d'entre elles (11 dans le Finistère et 1 en Ille-et-Vilaine), particulièrement diversifiées et qui abritent des espèces rarissimes, ont un intérêt national.

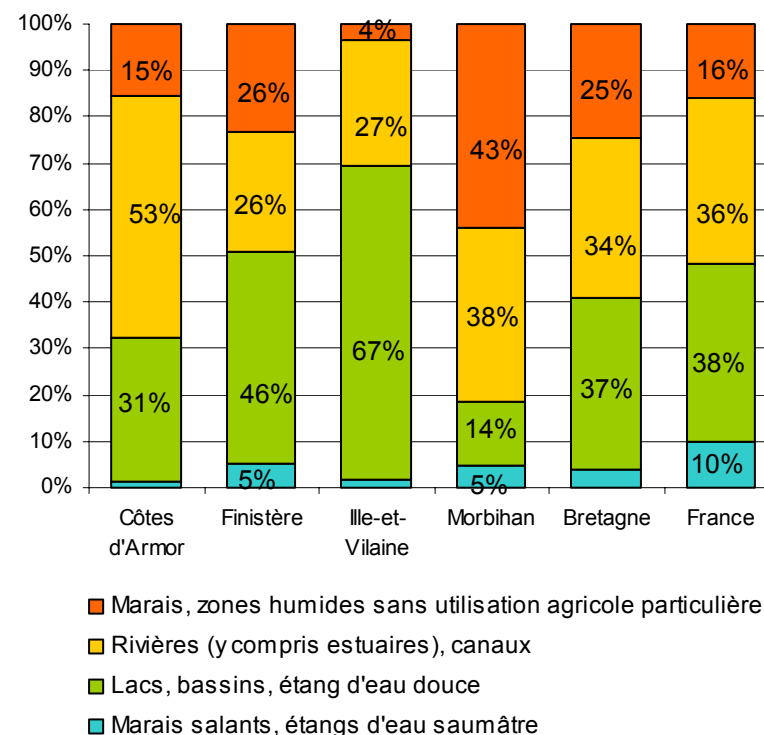
Enfin, on peut noter que le réseau hydrographique de la région est très dense bien qu'il n'y ait pas de grands fleuves. **Les eaux permanentes regroupant les rivières, les lacs et étangs s'étendent sur 1,2 % de la superficie régionale (soit 32 800 ha).** (voir « Les eaux »).

Source : FCBE, 2004

Pour en savoir plus :

- Les milieux aquatiques : <http://www.bretagne-environnement.org/eau/rubrique291/>
- Tourbières : <http://www.bretagne-environnement.org/rubrique99/rubrique122/>

EAUX PERMANENTES ET ZONES HUMIDES EN FRANCE ET EN BRETAGNE EN 2002



Source : Enquête Teruti 2002, Agreste Bretagne n° 46 - 2003.

LES ESPÈCES

REMARQUABLES, RARES OU MENACÉES

La richesse régionale en espèces animales ou végétales repose plus sur la variété et l'originalité des espèces spécifiques que sur le nombre total d'espèces rencontrées. Carrefour biogéographique nord-sud, la péninsule bretonne a la particularité d'abriter à la fois des espèces nordiques et méridionales : le fulmar boréal arctique y côtoie le guêpier ibérique.

Les espèces rares ou menacées sont les espèces de la faune ou de la flore dont le maintien sur le territoire régional est précaire. L'enjeu patrimonial dépend de la répartition globale de l'espèce et de sa rareté dans la région. Il est important pour :

- les espèces qui, dans le monde, n'existent qu'en Bretagne (espèces endémiques de la région) ;
- les espèces dont les populations bretonnes sont très éloignées des autres populations (grande disjonction d'aire de répartition) ;
- les espèces dont la région accueille une grande part des effectifs mondiaux, européens ou nationaux.

Pour en savoir plus :

- <http://www.cbnbrest.fr/botalittoral/>
- Un mariage nord-sud réussi : <http://www.bretagne-environnement.org/article1039854788>
- Plantes à fleur : <http://www.bretagne-environnement.org/rubrique101/rubrique133/>

LA FLORE

Parmi les 1 664 plantes "supérieures" bretonnes recensées en 1996 (les algues, les mousses et les lichens ne sont pas pris en compte), 334 (20 %) sont considérées en voie de disparition dans leurs localités.

Les 37 plantes jugées prioritaires en Bretagne sont suivies par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) en raison de leur très haute valeur patrimoniale pour la Bretagne et font l'objet d'un plan de sauvegarde. Ces 37 espèces se répartissent inégalement sur le territoire régional mais les trois-quarts de ces espèces sont littorales (carotte de Gadeceau, aster d'Armorique, etc.), voire ne se rencontrent que dans les îles (narcisse des Glénan, linaires grecque). Certains milieux naturels sont très rares et de ce fait accueillent des espèces très peu communes : par exemple, les fougères sur certains affleurements rocheux.

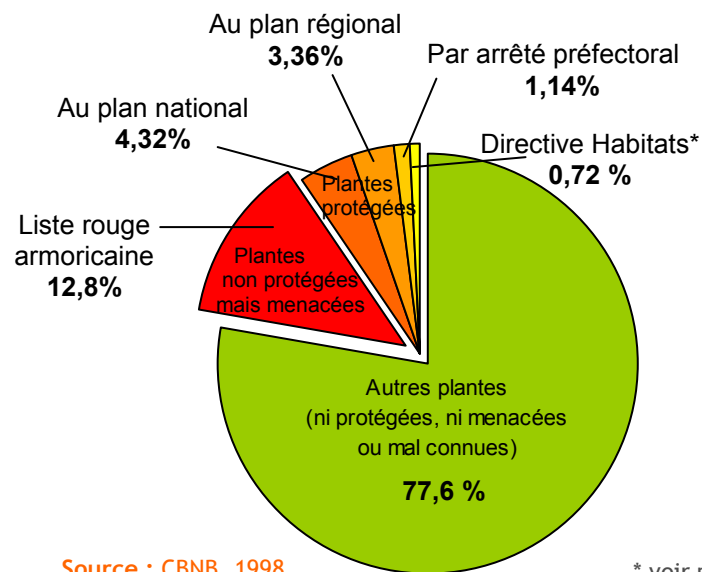
ASTER D'ARMORIQUE



© CBNB

Grâce aux campagnes d'inventaire, de nouvelles localisations de plantes sont découvertes chaque année, améliorant ainsi les connaissances botaniques régionales.

RÉPARTITION DES PLANTES PAR TYPE DE PROTECTION



Source : CBNB, 1998.

* voir page 29

LA FAUNE

LES MAMMIFÈRES

Parmi les 68 espèces de mammifères sauvages recensées en Bretagne, on distingue 9 espèces de mammifères marins (en excluant les espèces observées sporadiquement) et 59 espèces de mammifères "continentaux" (castor, loutre, chauves-souris etc.). Certaines sont menacées (en "danger", "vulnérables" ou "rares").

On y trouve des mammifères terrestres ou marins tels que les hérisson, musaraigne aquatique et musaraigne de Miller, genette, loutre, écureuil, castor, vison d'Europe, martre, belette, hermine, putois, fouine, phoque gris, phoque veau marin, grand dauphin et marsouin.

Source : Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats, Etat des lieux, Région Bretagne, Octobre 2004, Diren Bretagne



CHAUVE-SOURIS :
LA BARBASTELLE

© Olivier FARCY (SEPNB)

La loutre

Durant le XXe siècle, les populations de loutre de l'Europe de l'ouest et centrale ont décliné et se sont fragmentées du fait des modifications de l'habitat, de la pollution chimique et des persécutions directes (notamment la mortalité accidentelle principalement due au trafic routier).

La Bretagne est l'une des quelques régions françaises où des populations sédentaires de loutre d'Europe, autrefois commune sur l'ensemble du territoire métropolitain, ont subsisté. Rare et discrète, il est difficile de l'observer car un seul adulte sédentaire occupe un vaste territoire : de 5 à 10 km de cours d'eau pour les femelles, 40 km voire plus pour les mâles.



Au sommet de la chaîne alimentaire et colonisant de grands espaces, elle est un témoin privilégié de l'état de santé des milieux aquatiques et un précieux indicateur de leur gestion à l'échelle des bassins

versants. Depuis 1985 le réseau SOS-Loutres (géré par le Groupe mammalogique breton) mesure l'évolution de cette espèce dont les effectifs sont estimés entre 150 et 250 individus en Bretagne.

Depuis 1990, un travail d'inventaire normalisé s'est engagé. La carte ci-contre montre l'évolution de la répartition de l'espèce. La loutre est présente sur les bassins du centre-Bretagne (du bassin de l'Aulne au bassin du Blavet) et du sud-est de la région (bassins côtiers et les zones humides littorales du Blavet à la Loire connectées avec la Brière).

Source : Groupe mammalogique breton, 2004.

L'inventaire, étendu à l'est de la Bretagne vers des zones qui n'avaient pas été systématiquement prospectées, notamment sur l'est des Côtes d'Armor et du Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, a permis de confirmer la présence de l'espèce sur les bassins de l'Oust, du Lié, de l'Evel, de la Claie, du Canal de Nantes à Brest (Morbihan), de l'Arz et de l'Aff. Mais il est surtout intéressant de noter une part nouvelle de retour apparent sur des bassins en périphérie de ces derniers, notamment dans les Côtes d'Armor (Gouët, Urne, Evron, Oust) ou même en Ille-et-Vilaine (Couësson, Vilaine). Toutefois, ces données trop récentes sont insuffisantes pour préciser le statut de l'animal sur ces nouveaux bassins : individus erratiques, sédentarisation effective, reproduction, etc.?

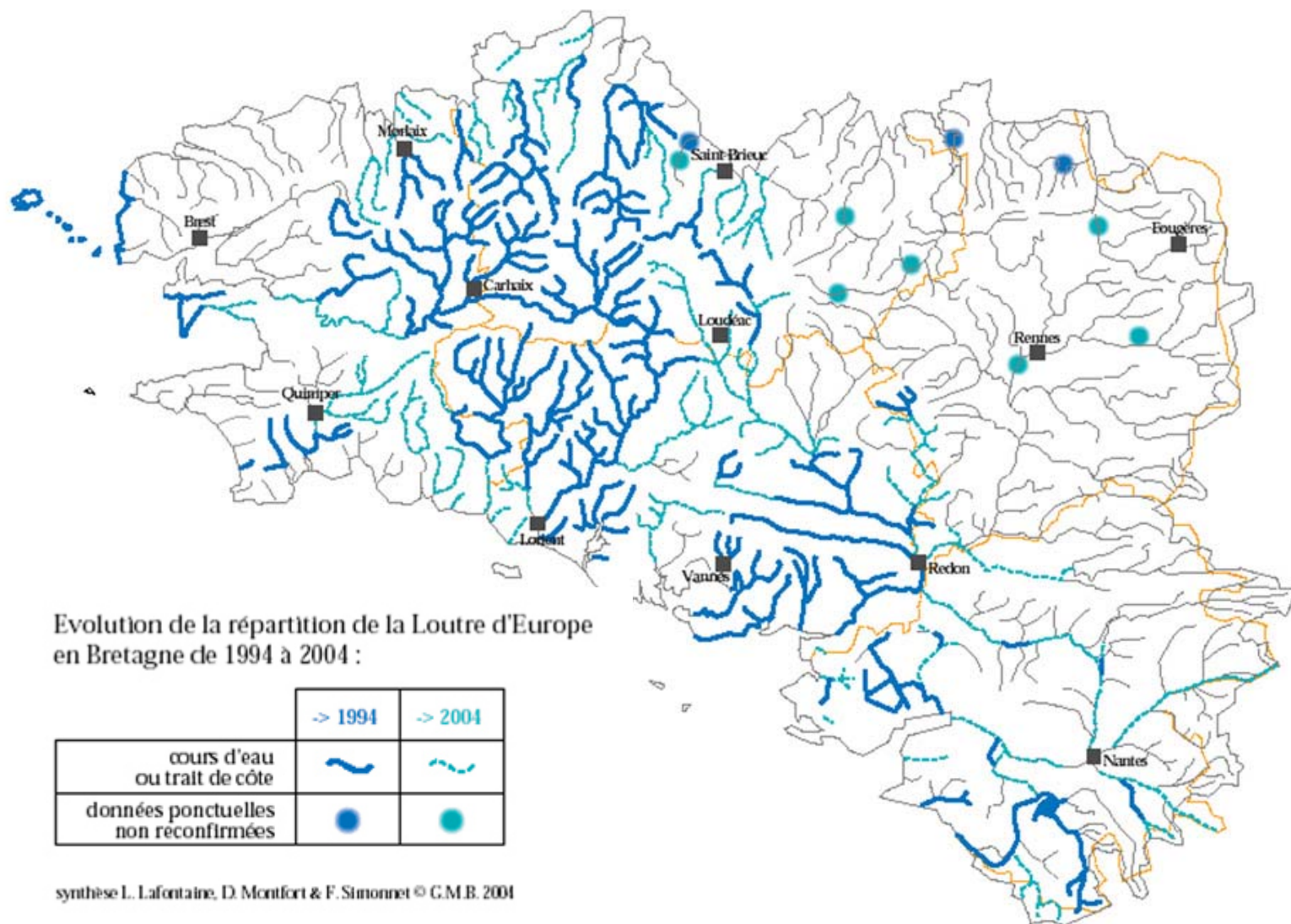
De 1987 à 1995, l'analyse de 24 loutres retrouvées mortes a mis en évidence des pollutions chroniques des milieux aquatiques en mercure, polychlorobiphényles, oxychlorodane, cadmium, chrome, hexachlorobenzène et dieldrine, un insecticide rémanent, pourtant interdit depuis 1972.

En 1998, un « Plan d'action régional loutre » a déclenché des actions au niveau régional, comme la mise en place de « havres de paix » régis par des conventions de droit privé ou public. En Bretagne à ce jour, une vingtaine de conventions totalisant près de 900 hectares prévoient, notamment, une consultation préalable en cas de travaux hydraulique ou d'aménagement. Un volet complémentaire, également important sur le plan conservatoire, a consisté à intervenir à l'échelle - pertinente pour la loutre - des bassins versants, dans le contexte des *Contrats de restauration et d'entretien* des cours d'eau (CRE). Les résultats d'un diagnostic de terrain mené en Bretagne depuis 1999 sur des sites Natura 2000 ou dans le cadre des études préalables CRE, ont montré que sur plus de 350 ponts évalués, 22 % présentent un risque de mortalité élevé ou très élevé pour la loutre.

Pour en savoir plus :

- Curieux de nature : patrimoine naturel de Bretagne, Diren Bretagne et Conseil régional de Bretagne, 1995.
- La loutre : <http://www.bretagne-environnement.org/rubrique644/rubrique107/>

RÉPARTITION DES LOUTRES EN BRETAGNE



Evolution de la répartition de la Loutre d'Europe en Bretagne de 1994 à 2004 :

	> 1994	> 2004
cours d'eau ou trait de côte		
données ponctuelles non reconfirmées		

synthèse L. Lafontaine, D. Montfort & F. Simonnet © G.M.B. 2004

Source : Groupe mammalogique breton, 2004.

La carte ci-contre montre l'évolution de la répartition de l'espèce. La loutre est toujours présente sur les bassins du centre-Bretagne (du bassin de l'Aulne au bassin du Blavet) et du sud est de la région (bassins côtiers et les zones humides littorales du Blavet à la Loire connectées avec la Brière). On notera des présences nouvelles (sur la base de 1985) apparentes sur des bassins en périphérie de ceux précités.

Les chauves-souris

Sur les 34 espèces de chauves-souris présentes en France, 20 peuvent être observées en Bretagne. Des bois et forêts, aux zones humides, en passant par la ville et les combles des habitations, elles fréquentent tous les milieux.

Depuis quarante ans, le développement de l'agriculture intensive, la destruction de leurs terrains de chasse liée à l'uniformisation des paysages, l'usage de pesticides et la destruction de gîtes (démolition de ruines, modification de vieux bâtiments, fermeture de sites souterrains, etc.) ont fait chuter les effectifs des populations de façon alarmante à travers toute l'Europe. Les naturalistes estiment par exemple que depuis les années 1950 les effectifs de Grands rhinolophes ont chuté de 90 %.



Grand rhinolophe © N. NICOLAS (GMB)

Le grand et le petit rhinolophe à l'étude.

Le Conseil régional de Bretagne soutient deux Contrats Nature sur des chauves-souris particulièrement vulnérables en Bretagne : le grand et le petit rhinolophes. Le premier est mené en partenariat avec le Groupe mammalogique breton, et le second avec Bretagne vivante

et l'Université de Rennes 1. Ces Contrats Nature ont pour objectifs de préciser les connaissances sur ces deux espèces, de mettre en oeuvre des actions cohérentes de conservation des gîtes et des habitats, mais aussi de sensibiliser à la nécessité de leur protection.

La protection des chauves-souris en Bretagne

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées :

- au niveau international, par les conventions de Berne (conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe) du 1er septembre 1982 et celle de Bonn (conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage) du 24 juin 1982, ratifiées en 1989 par la France,
- au niveau européen, par la directive Habitats du 21 mai 1992 et le Bat agreement, un accord sur la protection des chauves-souris d'Europe, signé en 1991. **En Bretagne, 7 des 20 espèces présentes sont inscrites à l'annexe II (espèces menacées) de la directive Habitats.** Il s'agit des grand et petit rhinolophes, du grand murin, du murin à oreilles échanquées, du murin de Bechstein, de la barbastelle et du minioptère de Schreibers.
- au niveau national, par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981.

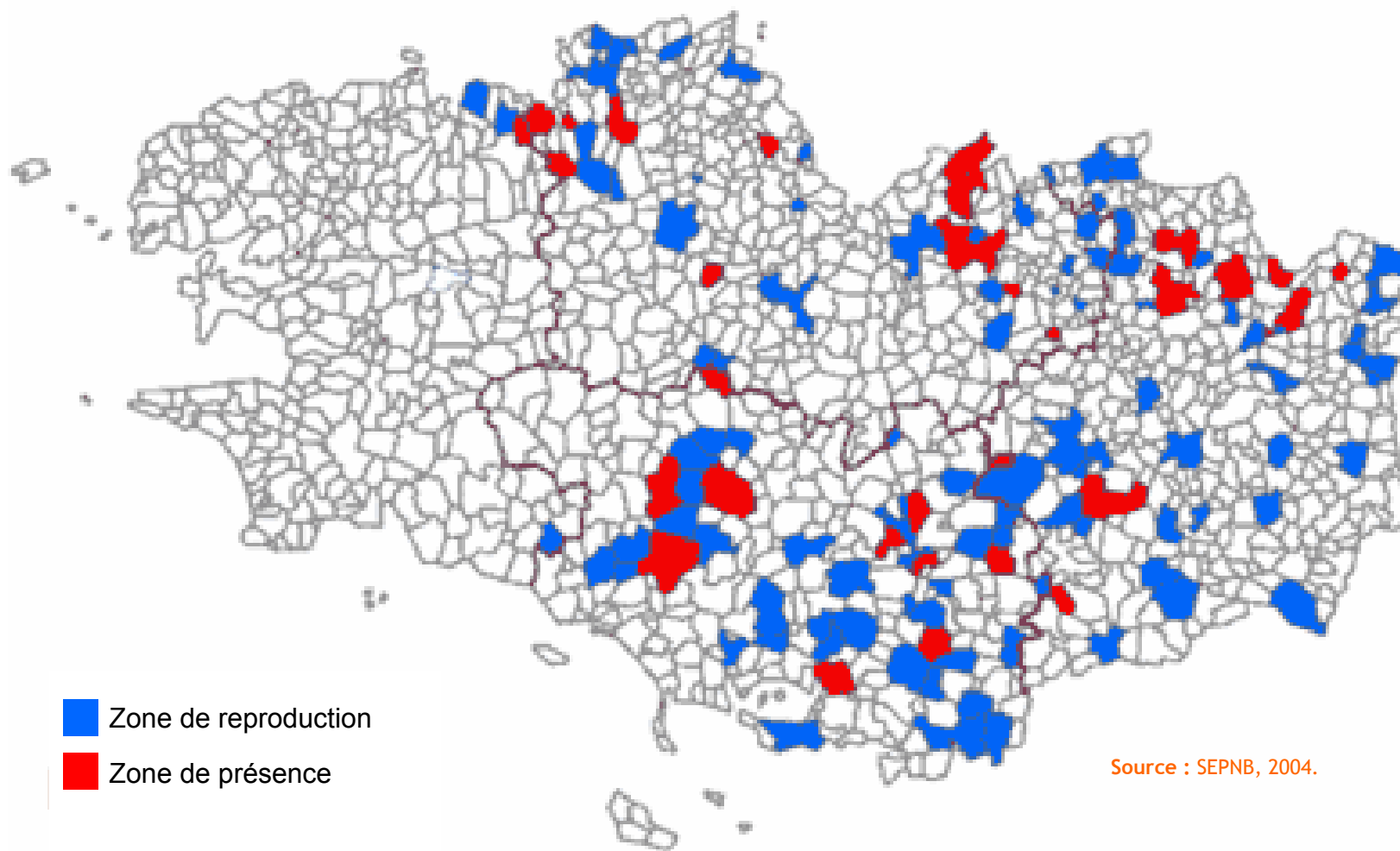
Il existe plusieurs solutions pour sauvegarder les colonies de chauves-souris. Des grilles à barreaux horizontaux sont posées à l'entrée des gîtes d'hivernage, afin d'empêcher les dérangements par le public, tout en permettant le passage des chauves-souris. Des ouvertures spéciales appelées "chiroptières" peuvent être ajoutées aux portes de souterrains, aux porches d'église ou aux toitures. Parfois, ces protections physiques ne suffisent pas et des mesures réglementaires ou contractuelles viennent les renforcer. **Les préfets ont prononcé 25 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (9 dans le Finistère, 8 en Ile-et-Vilaine et 7 dans le Morbihan) concernant des églises ou des grottes.** Ces arrêtés réglementent les activités autorisées dans les lieux où se reproduisent les colonies, ainsi que les périodes d'intervention.

Sources : Groupe mammalogique breton, 2004.
Bretagne vivante, SEPNB, 2004.

Pour en savoir plus :

- Les chauves-souris : <http://www.bretagne-environnement.org/rubrique142/rubrique147/>

RÉPARTITION DU PETIT RHINOLOPHE EN BRETAGNE EN 2004



Source : SEPNB, 2004.

PETIT RHINOLOPHE



© O. FARCY / GMB

Les mammifères marins

Les eaux littorales bretonnes forment un lien entre la Manche et le golfe de Gascogne, ouvert sur le domaine océanique. Cette situation géographique particulière amène de nombreux mammifères marins à fréquenter, plus ou moins occasionnellement, les abords de la Bretagne. Océanopolis, qui est notamment chargé de les recenser le long et au large des côtes bretonnes y a repéré 25 espèces. Parmi ceux-ci, se trouvent aussi bien des cétacés de grande taille comme le rorqual commun, que des animaux plus rares tels que le marsouin.

Les plus observés sont le dauphin commun, les dauphins de Risso et les globicéphales noirs. La Bretagne a la particularité d'abriter les plus petites et les plus méridionales colonies de phoques d'Europe. En effet une trentaine de phoques veaux marins fréquentent la baie du Mont-Saint-Michel (population européenne estimée à 80 000) et 150 à 200 phoques gris se répartissent sur les sites des archipels des Sept-Iles et de Molène (150 000 individus en Europe). Les groupes résidents de grands Dauphins sont parmi les plus importants de France (plus d'une centaine d'individus répartis entre l'île de Sein, l'archipel de Molène et la baie du Mont-Saint-Michel).

Source : Océanopolis, 2004

Pour en savoir plus :

- Curieux de nature : patrimoine naturel de Bretagne, Diren Bretagne et Conseil régional de Bretagne, 1995.
- <http://www.oceanopolis.com/>
- <http://www.csp.environnement.gouv.fr/>
- Les mammifères marins : <http://www.bretagne-environnement.org/rubrique385/rubrique143/>
- Les poissons : <http://www.bretagne-environnement.org/rubrique100/rubrique382/>

Les poissons et crustacés

La faune piscicole bretonne est particulièrement riche en espèces "remarquables", puisque neuf d'entre elles sont protégées au niveau national. Cette particularité est liée au fort contact entre les cours d'eau de la péninsule bretonne et la mer qui favorise la présence d'espèces migratrices.

Ainsi, l'arrêté ministériel du 8 décembre 1988 protège l'aloise feinte, la grande alose, le brochet, la lamproie fluviatile, la lamproie marine, la lamproie de Planer, la truite fario, la truite de mer, le saumon atlantique. A l'exception du brochet et de la truite, ces espèces sont également reconnues d'intérêt communautaire, de même que le chabot par la directive Habitats.



Alose © CSP

Les poissons migrateurs vivent alternativement en mer et en rivière et effectuent de grands déplacements : 4 000 km, pour les saumons venus du Groenland, et près de 6 000 km, pour les anguilles arrivant sur les côtes françaises après avoir traversé l'océan Atlantique.

La transformation des fonctionnalités du milieu est une menace importante pour ces espèces. Ainsi, les obstacles à la montaison et à la dévalaison, la dégradation des zones de frayères et la pollution de l'eau nuisent à la reproduction et la migration de ces poissons.

L'écrevisse à pieds blancs ne présente plus que quelques petites populations relictuelles en Bretagne. Cette espèce est menacée par la progression d'une espèce américaine (*Pacifastacus lenisculus*, écrevisse signal), vecteur d'une maladie qui décime les populations d'écrevisses à pieds blancs, mais aussi par les atteintes au milieu sur les petits cours d'eau de tête de bassin (travaux hydrauliques et pollutions).

Source : CSP, 2004.

Les mollusques

La moule perlière est un bivalve devenu très rare en France. La régression de l'espèce est due essentiellement à l'eutrophisation des cours d'eau. On recense dans le Massif armoricain sa présence dans 18 rivières, (soit plus de 22 % des rivières occupées par cette espèce aujourd'hui en France) ce qui confère à la Bretagne une responsabilité particulière dans sa conservation.

L'escargot de Quimper est une espèce endémique franco-espagnole. En Bretagne, les populations sont cantonnées dans la partie occidentale de la région à des altitudes variant entre 100 et 300 m. Si l'escargot de Quimper n'est pas globalement menacé, la disparition de certains petits massifs boisés et des talus contribue à morceler son habitat.

Source : Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats, Etat des lieux, Région Bretagne, Octobre 2004, Diren Bretagne

ESCARGOT DE QUIMPER



Pour en savoir plus :

- Curieux de nature : patrimoine naturel de Bretagne, Diren Bretagne et Conseil régional de Bretagne, 1995.
- <http://www.mnhn.fr/>



Parc national régional d'Armorique

Le PNRA est le 2ème parc naturel régional à être créé en France en 1969. Il en existe 40 en France en 2003. Étendu sur 172 000 ha, dont 60 000 ha en espace maritime jusqu'à l'isobathe -30 m, le PNRA compte 52 000 habitants répartis sur 39 communes adhérentes. Son territoire comprend le secteur maritime de la mer d'Iroise et de l'île de Sein, le secteur de la presqu'île de Crozon, l'estuaire de l'Aulne et les Monts d'Arrée. Ses actions concernent notamment l'acquisition de connaissances scientifiques, la protection des sites et des milieux, concilier agriculture et environnement.

Les Contrats Nature

Depuis 1994, 73 contrats thématiques ou territoriaux ont été passés entre le Conseil régional et une structure publique ou associative pour préserver, gérer ou valoriser des milieux naturels et les faire découvrir au public.

Ouest grands migrants

Pour protéger les poissons migrants comme le saumon et l'anguille mais aussi la truite et le brochet, les quatre fédérations départementales de pêche participent en collaboration avec le Conseil supérieur de la pêche à la réhabilitation des milieux aquatiques (notamment à la restauration de la libre circulation des poissons sur les rivières entravées par des barrages). Cette opération mise en place par l'Etat et le Conseil régional de Bretagne est coordonnée par l'association Ouest grands migrants.